

## Avancées de la construction de l'école



Les travaux de construction de l'Ecole Maternelle et de la Bibliothèque Municipale se poursuivent conformément au calendrier établi. Après quelques jours de pause bien mérités pour les ouvriers, fin août, ils ont repris avec ardeur : la pose du système de ventilation est terminée, la couverture en ardoises sera prochainement achevée, les menuiseries extérieures seront installées en suivant. Le bâtiment sera donc hors d'eau et hors d'air d'ici quelques jours. C'est alors que les travaux intérieurs pourront être commencés. Au programme : isolation et doublage des murs, carrelages, menuiseries in-

térieures, électricité et sanitaires...

Il faut souligner tout le sérieux et toute l'application avec lesquels les différentes entreprises ont œuvré jusqu'à présent et combien elles s'impliquent dans le projet pour que l'école puisse être livrée au cours de l'année scolaire qui vient de commencer, comme convenu. Du côté des enfants, c'est probablement avec une curiosité toute particulière et une certaine impatience qu'ils ont abordé, cette année, la rentrée...



## Le mot du Maire

Nous nous étions engagés à œuvrer dans l'intérêt commun. Conscients de la responsabilité que vous nous avez confiée, les grandes lignes de nos réalisations et préoccupations (pour certaines à achever) ont été :

Au bourg : l'achat de la maison Camps, la construction de l'école maternelle, la crèche intercommunale, le cabinet médical, la réhabilitation de locaux et d'appartements communaux, la sécurisation de quartiers (Anglas et Darré Cami), la modernisation de l'éclairage public (quartier Espalungue et Pré du Rey), l'agrandissement du parking place Clémenceau.

Sur les hameaux, deux places créées et un programme de réhabilitation des chemins mis en place.

Dans nos montagnes, 6 km de chemins réalisés, 4 cabanes reconstruites et ouvertes à tous, la cabane de nos bergers agrandie avec toutes les commodités d'aujourd'hui. Pour l'ensemble du village : la restructuration des services communaux, l'animation du village, la mise en sécurité des locaux communaux, la sécurisation de nos réseaux, la réfection de voirie. Coté environnement, la protection de nos sites remarquables, sans occulter la défense de notre patrimoine et de nos biens communs. Certes, nous avons essayé des échecs, mais je tiens à remercier l'ensemble du Conseil et tous ceux qui ont contribué à ce travail collectif que nous mènerons jusqu'à son terme.

Patrick LABERNADIE

## Poursuite des travaux à la tourbière

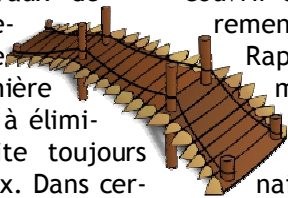


Tout au long de cet été, ce sont 18 jeunes qui se sont relayés par équipes pour poursuivre les travaux de nettoyage et d'aménagement de la tourbière de Pédestarrès. Leur première mission a encore consisté à éliminer la végétation parasite toujours avide de coloniser les lieux. Dans certains cas, différentes méthodes ont été expérimentées (pelage des

troncs ? coupe + gros sel ?). Par ailleurs, toujours équipés du Gattor acheté l'année dernière et seul engin mécanique à pouvoir évoluer sur le site, ils ont aussi réparé les ponts qui avaient été réalisés les années précédentes et renforcé les batardeaux mis en place un peu dans l'urgence pour réhumidifier la tourbe.

Parallèlement, ces jeunes ont également assuré l'accueil des visiteurs venus nombreux les vendredis pour découvrir cet espace naturel particulièrement riche et méconnu.

Rappelons qu'après le désengagement du Parc National, c'est le Conseil Général et l'Agence de l'Eau qui restent les partenaires essentiels dans cette réhabilitation, tant en termes de financement que d'encadrement technique.



## Des marchés plus souriants en août



Après des débuts quelque peu "poussifs" en juillet accentués par le manque de commerçants, y compris de proximité, le marché de Louvie-Juzon a su se ressaisir et reprendre des couleurs en août. Le nouveau marchand a rapidement su conquérir le cœur des ménagères du coin et des vacanciers. Se sont également greffés aux habitués un marchand de chapeaux des plus traditionnels aux plus originaux et une commerçante de bijoux à la fois sobres et accessibles...

# Comptes-rendus du Conseil Municipal

## Séance du 30 août 2013

- Dans le cadre de la Loi du 16 décembre 2010, l'élection des Conseillers Communautaires doit se faire au suffrage universel direct. Dans ce cadre, le Conseil Municipal de Louvie-Juzon est favorable à une répartition des sièges, au sein de la C.C.V.O., par strates de 350 habitants.
- Le Conseil Municipal de Louvie-Juzon s'est prononcé également favorablement pour que la C.C.V.O soit compétente pour gérer les deux 2 EHPAD de la Vallée d'Ossau (gestion et création de nouveaux services intercommunaux à destination des personnes âgées).
- Dans l'attente, la Commune de Louvie-Juzon participera aux travaux de mise aux normes de la maison de retraite d'Argelas à hauteur de 15,55 %.
- Monsieur Renaud LAFAILLE propriétaire au N°13 de la rue d'Espalungue et jouxtant le chemin communal dit de « l'Embraquère » s'interroge sur la propriété des murs et en conséquence, la charge de la reconstruction. Il est déci-

- dé avant toute intervention, de prendre l'attache de tous les services compétents afin de garantir les droits et devoirs de chacun des partis.
- Pour les hameaux de Pédestarrès et Pédéhourat, des aménagements des arrêts de bus garantissant une plus grande sécurité des enfants qui empruntent le ramassage scolaire sont demandés auprès du Conseil Général.
  - Le Conseil vote la levée de la purge d'hypothèque d'un privé sur une portion de chemin que celui-ci cède à la Commune.
  - Sur les hameaux, le Conseil Municipal est favorable au programme présenté par ERDF pour sécuriser le réseau Moyenne Tension. Une réunion d'information sera organisée à l'adresse des habitants pour expliciter le report des réalisations communales.
  - Afin que nul ne puisse déroger au règlement en vigueur sur les estives communales, des précisions seront apportées sur les courriers autorisant la montée en estive.



# Commissions...

La C.C.V.O. ayant du acquérir du nouveau matériel de collecte des ordures ménagères pour s'adapter aux nouveaux containers semi-enterrés, les jours de ramassage de ces ordures subiront des modifications à compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain. La C.C.V.O. communiquera prochainement ces jours de collecte.

La Commission Travaux a programmé des travaux pour l'automne à venir :

- réfection de salle de bain dans l'appartement de l'ancienne école de Pédéhourat,
- aménagement d'un local pour les chasseurs au Foyer Rural,
- réhabilitation des locaux qui accueillent la ludothèque pour y installer l'ostéopathe.

Des appareils électroménagers professionnels seront achetés pour la cantine scolaire (un robot et un mixeur) afin de remplacer ceux qui donnent de vrais signes de fatigue.

Il est envisagé d'organiser deux marchés exceptionnels sur la Place du village en décembre. Des précisions seront données dans le prochain Bulletin Municipal...

Les jeunes de la Commune nés entre le 1er avril 1997 et le 30 décembre 1997 sont invités à se présenter à la mairie pour être recensés sur les listes militaires en vue de leur participation à la JAPD (Journée d'Appel et de Préparation à la Défense).

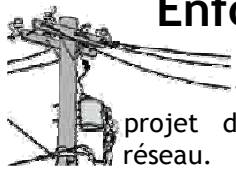
Après avoir rouvert ses portes, le 27 août dernier, la Bibliothèque Municipale met à la disposition du public une nouvelle exposition. Celle-ci sera consacrée à la pelote basque et sera installée à compter du 17 septembre prochain et ce, jusqu'à la fin du mois d'octobre. Venez nombreux découvrir...



Par ailleurs, l'équipe de la Bibliothèque, dévouée et passionnée, est toujours ouverte à de nouveaux bénévoles. N'hésitez donc pas à vous renseigner auprès de Valérie...

Le C.C.A.S. informe d'ores et déjà les personnes qui souhaitent participer au Repas des Aînés de la Commune que celui-ci se déroulera le dimanche 8 décembre prochain.

## Enfouissement de lignes électriques



ERDF travaille actuellement sur un projet de sécurisation du réseau. Les lignes électriques les plus exposées, situées entre Sainte Colome et Pédéhourat seront enfouies. Ce projet vise à améliorer la qualité de la distribution du courant, à garantir une plus grande fiabilité des installations en les protégeant des intempéries. Cela conduira également à faire disparaître lignes et poteaux, toujours disgracieux dans le paysage

et libèrera les parcelles agricoles. Une réunion d'information sur ce projet sera organisée à l'adresse de la population le 23 septembre prochain à 20h., à l'école de Pédéhourat. Le chemin du Bourdiala étant directement concerné par ce projet, les travaux de réfection de la chaussée, programmés avant la fin de l'année 2013, risquent fort d'être repoussés de quelques mois. En pareil cas, c'est un nouveau chemin qui pourrait faire l'objet de travaux.

## Nettoyage de Sérís et Galiste



Après avoir longtemps servi de réceptacle pour de la terre, des cailloux et autres matériaux inertes, l'énorme trou de Galiste a enfin été bouché. Pour cela, les matériaux extraits lors des préparatifs du chantier de construction de la future école maternelle

ont su trouver là une place de choix. C'est l'entreprise LANOT qui a parachevé le travail en égalisant d'abord les divers matériaux puis en recouvrant l'ensemble d'une bonne couche de terre végétale. Dans la foulée, la pelle mécanique est également montée à Sérís pour mettre par côté quelques gros rochers et aplanir quelques trous disgracieux. Tout au-dessus du village, sur le chemin qui monte au Rey, ce sont désormais deux magnifiques clairières qui attendent les promeneurs en recherche de beaux espaces. Montez les voir... Vous serez conquies !



## Du côté des associations...

### Reprise des activités au Foyer Rural

C'est la rentrée ! Les activités du Foyer Rural reprennent avec ardeur. Parmi celles-ci, le badminton dont la section a été créée au cours de l'année précédente et qui suscite déjà un vif intérêt. N'hésitez donc pas à contacter les personnes responsables pour obtenir tout renseignement où pour vous inscrire aux activités proposées.



Association membre	Responsables	Occupation du foyer
Ecole de judo traditionnel	Alain BRUNET Louvie-Juzon 05.59.02.03.54	Lieu : ancienne école de Pédéhourat enfants : • Mercredi de 15h à 16h30 • Vendredi de 18h à 19h15 adultes et adolescents : • Vendredi de 19h30 à 20h45 • Dimanche de 10h30 à 12h
Fun bike	Henri LAZONDE 05.59.05.66.80	
Tennis	Bernadette LASSERE 05.59.05.64.65	• Mercredi de 10h à 12h • Jeudi de 19h à 21h30 • Vendredi après-midi
Marche	Jean-Marie CAYUELA 05.59.05.87.95	• Mardi à partir de 14h • Dimanche à partir de 8h30
Basket	Lucie RASCHETTI 06.81.54.25.78	• Vendredi de 20h à 22h (seniors filles)
Pala	André BOSILO Olivier CAYUELA 05.59.05.87.37	• Mardi : à partir de 17h • Mercredi : à partir de 16h30 • Vendredi : de 16h30 à 20h • Dimanche matin
Badminton	Mickaël HODEE 05.24.36.41.58	Lundi à partir de 19h
Foyer Rural	Germain LASSERE 05.59.05.64.65	

### Vide grenier le 7 septembre



Les artistes et les créateurs de Louvie-Juzon organisent le deuxième "Troc et Vide Atelier" de l'année. Celui-ci se déroulera sur la Place Camps le samedi 7 septembre 2013, de 11 h. du matin jusqu'à 20 h. le soir. Venez nombreux admirer leurs créations et, qui sait, vous laisser tenter par l'une d'entre elles... Souhaitons que le soleil soit au rendez-vous pour couronner cette manifestation... haute en couleurs !



### Ouverture de la chasse 2013-2014

La période d'ouverture générale de la chasse à tir dans le massif montagnard est fixée pour le département des Pyrénées Atlantiques du dimanche 8 septembre 2013 à 7 heures au vendredi 28 février 2014 au soir.

Espèces de gibier	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Chevreuril	Ouverture générale	Clôture générale	Plan de chasse triennal. En chasse collective, la chasse n'est autorisée que les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés
Sanglier	Ouverture générale	Clôture générale	Plan de gestion cynégétique. En chasse collective, la chasse n'est autorisée que les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés
Isard	Ouverture générale	17.11.2013 (massif de Jaout)	La chasse n'est autorisée que les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés Plan de chasse qualitatif : la classe d'âge « jeune » correspond à un animal dont la hauteur des cornes est inférieure à la hauteur des oreilles
Renard	Ouverture générale	Clôture générale	
Faisan	Ouverture générale	29.12.2013	Plan de gestion cynégétique. Uniquement les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés
Lapin	Ouverture générale	29.12.2013	Plan de gestion cynégétique. Uniquement les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés
Lièvre	29.09.2013	29.12.2013	Plan de chasse obligatoire. Uniquement les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés
Grand tétras	29.09.2013	20.10.2013	
Marmotte*	29.09.2013	20.10.2013	(* : sont interdits : le déterrage et la chasse avec chien)

## A l'école...

L'enseignant de la classe de maternelle souhaite récupérer des vélos d'occasion pour sa classe. Il demande aux parents souhaitant se débarrasser de vélos enfants s'ils peuvent les donner à l'école. Il se chargera lui-même de la remise en état si nécessaire.

Pour davantage de précisions, prendre directement contact avec Jean LAGUEYTE.



## Dates des vacances scolaires 2013-2014

Rentrée des enseignants :

- lundi 2 septembre 2013

Rentrée des élèves :

- mardi 3 septembre 2013

Vacances de Toussaint :

- du 18.10.2013 au 04.11.2013

Vacances de Noël :

- du 20.12.2013 au 06.01.2014

Vacances d'hiver :

- du 14.02.2014 au 03.03.2014

Vacances de printemps :

- du 11.04.2014 au 28.04.2014

Vacances d'été :

- vendredi 4 juillet 2014

A noter qu'une journée sera rattrapée le mercredi 13 novembre 2013 toute la journée ou le mercredi 11 juin 2014 toute la journée. Le choix de cette date sera arrêté par le Recteur d'Académie.

## Coordination 64 de l'AFM

Vous avez du talent ! Alors, rejoignez-nous !

Pour notre événement populaire national, nous recherchons des bénévoles ayant des compétences d'animateur.

Votre mission, au sein d'une équipe 100% bénévole, sera d'accompagner les organisateurs Téléthon de votre secteur et ainsi participer à une belle aventure humaine.

Une expérience unique !

Contactez-nous par téléphone au 05.59.84.29.65 ou par mail à l'adresse telethon64e@afm.genethon.fr pour plus d'informations.

Laurence KERSAUZE-BODIN,

Responsable administratif et financier,  
Téléthon du Béarn et Soule



# Elections Municipales de 2014

Dans la perspective des prochaines élections municipales qui auront lieu les 9 et 16 mars 2014, cette rubrique des prochains bulletins municipaux sera consacrée à informer la population sur les conditions à respecter pour garantir la plus grande neutralité des publications mais également pour expliquer les changements qui affecteront les scrutins.

## Bulletins municipaux et droit d'expression (1ère partie)



Le bulletin municipal constitue un élément de communication institutionnel qui transcrit la parole officielle de l'équipe municipale,

informe des projets et des réalisations d'une collectivité, donne des informations pratiques sur la commune et les services municipaux.

Le règlement intérieur du conseil municipal permet donc d'encadrer l'espace d'expression réservé dans le bulletin municipal aux élus minoritaires au sein du conseil, en fixant par exemple le nombre de caractères d'imprimerie.

➤ Ces dispositions sont également applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (cf, art. L.5211-1 du CGCT).

### Le maire : directeur de la publication

Le maire, en sa qualité de chef de l'administration communale, est directeur de la publication du bulletin municipal. A ce titre, il demeure pénalement responsable des délits de presse commis via l'organe dont il a la charge (cf. art. 42 de la loi du 29 juillet 1881). Il est donc en droit, dans certains cas, de s'opposer à la parution d'un article.

La fonction de directeur de la publication peut être déléguée, par arrêté du maire, à un adjoint ou à un conseiller municipal.

Le droit d'expression dans le bulletin municipal s'effectue dans les limites des affaires communales qui relèvent de la compétence du conseil municipal. Dès lors, lorsque l'opposition propose un article relatif à un sujet qui ne relève pas de la gestion communale, le maire, en sa qualité de directeur de la publication, peut lui

demander une modification de l'article. Il peut également ne pas publier l'article, si l'opposition refuse une nouvelle rédaction.

Le Tribunal administratif de Versailles a ainsi reconnu qu'un article émanant de conseillers d'opposition, qui traiterait d'un sujet totalement étranger à la gestion communale pourrait faire l'objet d'une demande de modification par le maire, voire, si les élus concernés refusent une nouvelle rédaction, d'une décision de ne pas publier l'article dont la teneur ne respecterait pas les termes de la loi, quand bien même ces écrits n'auraient pas de caractère injurieux ou diffamatoire (TA Versailles, 27 mai 2004, req. n°0301025).

### Le droit d'expression de l'opposition

Le droit d'expression de l'opposition, dans les bulletins d'information d'une collectivité, permet d'assurer aux habitants une information pluraliste.

L'article L. 2121-27-1 du CGCT mentionne qu'ont droit à une tribune « les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale » alors que pour les conseils généraux et régionaux, les textes précisent qu'un espace est réservé à l'expression « des groupes d'élus ».

Dès lors, nul besoin d'appartenir à un groupe politique pour bénéficier d'un espace d'expression, dans les bulletins municipaux. Ce droit a, par ailleurs, été reconnu à un conseiller qui n'appartenait plus à la majorité municipale en cours de mandat (CAA Versailles, 13 déc. 2007, Bellebeau).

Ces dispositions, rédigées en termes généraux, sont également applicables pour tous les supports d'information tels que les suppléments du bulletin municipal, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, reprenant les actions menées par la municipalité ainsi que ses projets.

(Extrait de la Note n°20 - Association des Maires de France - Département Administration et Gestion Communale JRI/MB - Paris 11/02/2010)

## Clin d'œil du temps passé

### Séance du 1<sup>er</sup> septembre 1834

Le Conseil Municipal de la Commune de Louvie-Juzon, vu l'avis du comité communal, vu la confiance que le sieur Plésence Martin s'est attirée par sa conduite et sa capacité depuis deux ans qu'il exerce les fonctions d'instituteur dans notre Commune demande à l'unanimité qu'il soit nommé instituteur communal.

## Cocktail Beauté...



"Cocktail Beauté" est un service de soins esthétiques à domicile qui a vu le jour, à Louvie-Juzon le 1er juillet dernier. A l'origine de ce projet : Sabrina RAGO, esthéticienne de formation qui s'est récemment installée dans la Commune. Celle-ci intervient sur un secteur allant jusqu'à Laruns, Oloron, Pau ou Nay et c'est avec une solide expérience qu'elle se lance dans cette entreprise. Elle propose des soins du visage et du corps, des épilations, des soins de beauté des mains et des pieds à l'orientale, la pose d'ongles en gel ou des vernis semi-permanents.

Au vu de la passion qui l'anime, il ne fait aucun doute qu'elle saura particulièrement bien "bichonner" ses clientes. N'hésitez donc pas recourir à ses services en la contactant au 06.32.85.28.02.

## Heures d'ouverture et coordonnées de la Mairie :

Christine et Laurence vous accueillent de 8h. à 12h. et de 14h. à 17h. les lundis, mercredis et vendredis ; de 8h. à 12h. les mardis et jeudis.

**Permanence du Maire :**  
le vendredi toute la journée.

**MAIRIE - 64260 LOUVIE-JUZON**  
Tél. 05 59 05 61 70  
Fax 05 59 05 74 56  
Email : [mairie.louvie@orange.fr](mailto:mairie.louvie@orange.fr)  
Site : [louvie-juzon.fr](http://louvie-juzon.fr)